



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS : P-19-676

AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE : Du 2019-05-14 au 2019-05-27

ARCHITECTES

2 PROJETS SPÉCIFIQUES À TEMPS PLEIN À 100% DE TÂCHE OU L'ÉQUIVALENT DE 35 HEURES/SEMAINE
Pour une durée de 3 ans avec possibilité de prolongation

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : Monsieur Marc-André Leblanc, directeur, SRM

LIEU DE TRAVAIL : Service des ressources matérielles

NATURE DU TRAVAIL :

L'emploi d'architecte comporte plus spécifiquement l'exercice d'attributions conformes à celles prévues à la Loi sur les architectes (RLRQ, chapitre A-21). L'architecte exerce des fonctions de planification, analyse, évaluation, conception, élaboration, conseil, recherche et contrôle en lien avec des travaux d'architecture concernant les bâtiments, les terrains et les diverses installations de la commission scolaire.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

L'architecte élabore des plans et devis en vue de la construction ou la rénovation des immeubles de la commission scolaire; elle ou il en surveille l'application lors de l'exécution des travaux.

Elle ou il participe à l'élaboration et la mise en place des normes et guides d'entretien et de réparation des composantes de l'enveloppe des bâtiments.

Elle ou il participe à l'élaboration d'un plan d'investissement; elle ou il procède à l'évaluation et au classement des travaux requis selon une grille d'analyse; elle ou il fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il supervise les travaux de construction exécutés dans les bâtiments de la commission scolaire en s'assurant du contrôle de la qualité des travaux, de la sécurité des occupantes et occupants et du respect de l'échéancier et du budget, selon les normes propres à la profession.

Elle ou il élabore un programme architectural à partir de visites et rencontres avec le personnel d'encadrement des établissements; elle ou il effectue le suivi des travaux des professionnelles ou professionnels concepteurs et des entrepreneures ou entrepreneurs.

Elle ou il est appelé à conseiller les directions d'établissement et à apporter la contribution de sa spécialité aux travaux d'équipes multidisciplinaires portant sur des objets d'ordre administratif, pédagogique et technique.

QUALIFICATIONS REQUISES

Être membre de l'Ordre des architectes du Québec.

QUELQUES ATTRIBUTIONS PARTICULIÈRES

- Posséder un esprit d'analyse développé et un esprit de synthèse;
- Avoir un sens aigu du service à la clientèle et faire preuve de rigueur;
- Connaissance des lois, des règlements et des normes en vigueur relatifs au secteur d'activité;
- Faire preuve d'initiative, de créativité, d'autonomie, d'un sens aigu des responsabilités, de flexibilité et d'une très grande disponibilité;
- Avoir de la facilité à communiquer verbalement et par écrit;
- Montrer des aptitudes manifestes au travail d'équipe.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Détenir un permis de conduire valide (sans restriction) et posséder un véhicule;
- Détenir une carte ASP construction valide (un atout);
- Posséder une expérience pertinente en gestion de projets de construction;
- Connaissance des règlements et des lois de la gestion contractuelle dans le secteur public;
- La connaissance du milieu de l'éducation sera considérée comme un atout.

HORAIRE DE TRAVAIL : À préciser avec le supérieur immédiat

TRAITEMENT ANNUEL : Entre 46 114\$ et 82 585\$

ENTRÉE EN FONCTION : 1^{er} juillet 2019

Les personnes intéressées ont jusqu'au **27 mai 2019 à 16h** pour soumettre leur demande écrite en joignant un curriculum vitae à jour à: Mme Katy Sylvain, attachée d'administration, Service des ressources humaines, Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 995, rue Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7, internet : sylvaink@csrdn.qc.ca télécopieur : (450) 438-2551.

Seules les personnes dont la candidature a été retenue recevront un appel. Merci de votre collaboration et nous vous remercions à l'avance de votre intérêt envers la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

N.B. : La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.